



DEMANDE DE DISTINCTION 2017 / 2018

Pour un dirigeant, un pratiquant ou pratiquante (joueur(se), arbitre, éducateur(trice))
(1 demande par club – par saison)

Nom du club et N° d'affiliation :

Coordonnées du demandeur (nom, prénom) :

Qualité du demandeur au sein du club :

Adresse :

Tél :/...../...../...../.....

E-mail :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PERSONNE PROPOSEE

Nom, prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Fonction(s) exercée(s) au sein du club :

(Précisez les années de début et fin)

Si la personne exerce encore l'activité le jour de la demande, inscrivez la mention « à ce jour ».

Président de à

Membre du comité directeur de à

Secrétaire de à

Joueur de à

Trésorier de à

Joueuse de à

Éducateur/ Entraîneur d'équipe de à

Arbitre de à

Autre (précisez la ou les autres activités bénévoles au sein du club et l'historique de son parcours)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



IMPORTANT

Cette personne a-t-elle exercé une fonction au sein du district Haute Marne ?

.....
.....
.....

Distinctions déjà obtenues par la personne proposée :

District Haute Marne

Médaille d'Argent en

Médaille d'Or en

Jeunesse et Sports

Médaille de Bronze en

Médaille d'Argent en

Médaille d'Or en

CRITERES POUR L'ATTRIBUTION DES DISTINCTIONS

Les dirigeants, joueuses ou joueurs, arbitres, éducateurs doivent encore être en activité à la date de la demande.
Les propositions sont limitées à 1 au maximum par club et par saison.

Nombre d'années d'activité :

- Médaille d'Or : 20 ans minimum

- Médaille d'Argent : 10 ans minimum

Entre deux attributions, il est exigé un minimum de cinq ans.

Nul ne peut prétendre à la médaille d'Or s'il n'a pas reçu préalablement la médaille d'Argent.

PRECISIONS IMPORTANTES

Veillez à bien compléter toutes les rubriques car toute demande incomplète ne sera pas étudiée.

Le fait d'introduire une demande **n'implique pas l'attribution systématique de la distinction.**

Après examen par le District, une réponse sera donnée à chaque demandeur.

Les distinctions seront remises à l'Assemblée Générale du District ou sur lors d'une cérémonie spécifique.

DELAI ET CORRESPONDANCE

Les demandes sont à retourner avant le : **31 MAI 2018**

- PAR COURRIER : District Haute Marne de Football – 46 rue de la Chavoie – 52000 CHAUMONT

- PAR MAIL : secretariat@hautemarne.fff.fr